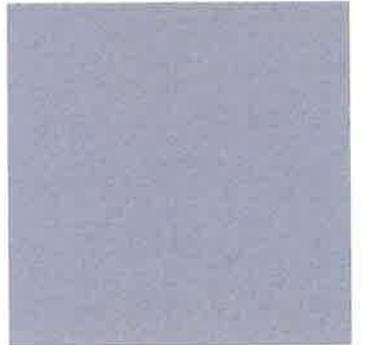


ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

– OAP –

Commune de Drap - Alpes-Maritimes

03 83 54 11 11



E
S P A C E

L'article L.151-1 et L.151-2 du Code de l'urbanisme stipule que le PLU respecte les principes énoncés aux articles L.101-1 à L.101-3. Il comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, **des orientations d'aménagement et de programmation**, un règlement et des annexes. Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Les articles L.151-6 et L.151-7 du Code de l'urbanisme précise également que « *Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.* »

« *Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent notamment :*

1. *Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ;*
2. *Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;*
3. *Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ;*
4. *Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;*
5. *Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;*
6. *Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L. 151-35 et L. 151-36.* »

Portée réglementaire et représentation des orientations d'aménagement par secteurs

Les modes de représentation utilisés sont schématiques. Il s'agit bien d'indiquer les orientations, les principes d'aménagement avec lesquels les projets de travaux ou d'opérations doivent être compatibles.

Ces schémas n'ont donc pas pour objet de délimiter précisément les éléments de programme de chaque opération, ni d'indiquer le détail des constructions ou des équipements qui pourront y être réalisés. Leur finalité est de présenter le cadre d'organisation et d'armature urbaine dans lequel prendront place les projets d'aménagement. Ces schémas constituent un guide pour l'élaboration des projets d'aménagement.

Temporalité et phasage des opérations d'aménagement

Les diverses opérations d'aménagement se réaliseront à plus ou moins long terme, certaines en plusieurs phases, en fonction des initiatives publiques ou privées, de l'avancement de la maîtrise foncière et des études opérationnelles. La présentation des orientations d'aménagement et de programmation par secteurs ne précise donc pas d'échéance de réalisation. Parfois, une partie seulement du projet indiqué sur les schémas d'orientations pourra se réaliser à court ou moyen terme. La représentation de l'ensemble du secteur de projet est cependant importante car elle donne une vision globale de l'aménagement envisagé à plus longue échéance, permettant ainsi de mieux comprendre la cohérence du projet d'ensemble.

Sur le territoire communal de Drap, deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont retenues :

- 1. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle sur le coeur de ville,**
- 2. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur la thématique environnementale de la Trame Verte, Trame Bleue sur la totalité de la commune.**



1

– OAP SECTORIELLE –
COEUR DE VILLE



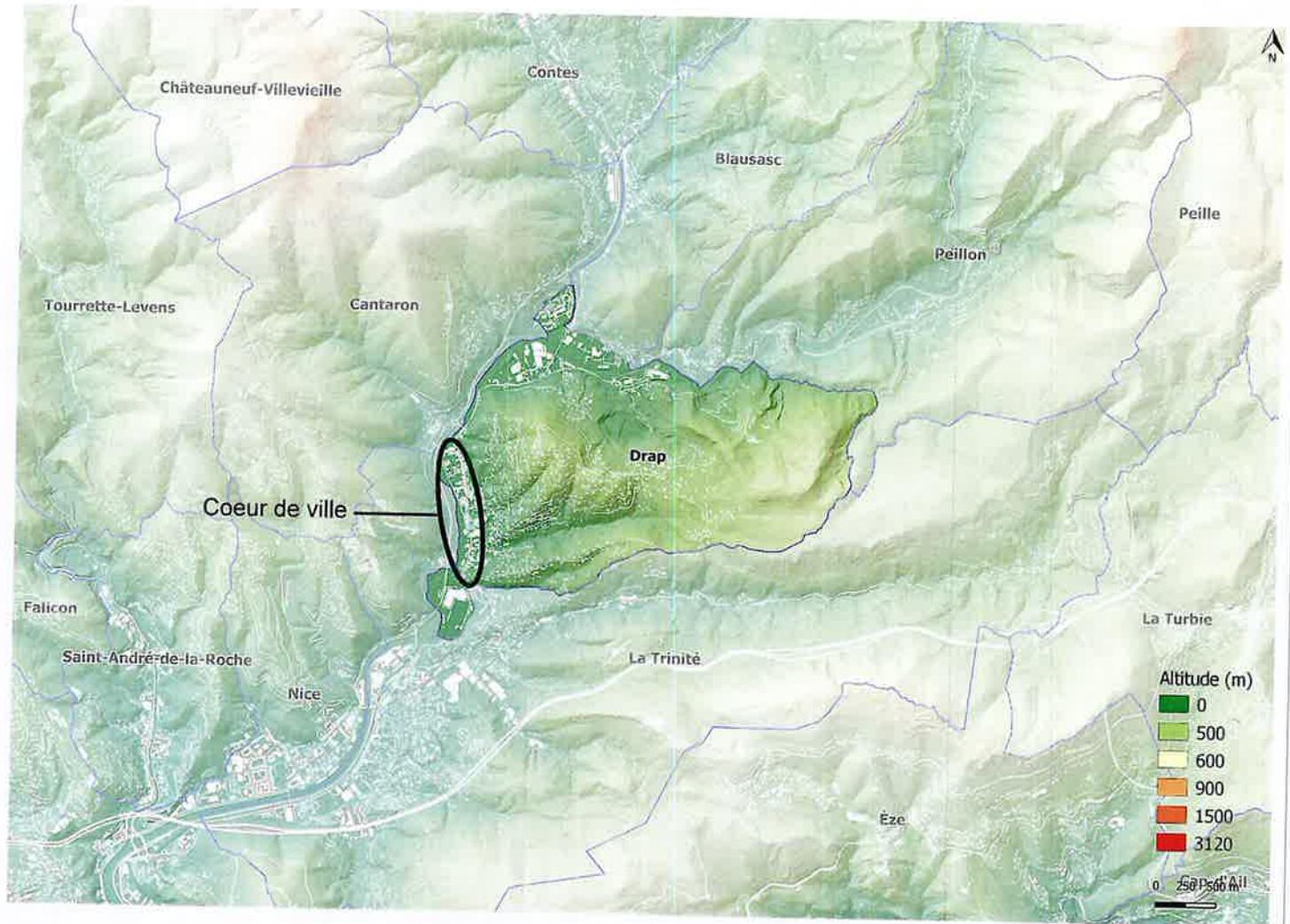
L'OAP Coeur de ville

Situation géographique

Située aux portes du Moyen-Pays, la commune de Drap profite d'une situation avantageuse à l'interface du centre-urbain niçois et des communes rurales de l'arrière pays.

Ensermé dans la vallée du paillon, le coeur historique et économique de la commune se déploie dans la partie Ouest du territoire.

Ce dernier dispose d'une topographie favorable au développement de l'urbanisation mais doit en contrepartie composer avec le caractère torrentiel de cette vallée.



L'OAP Coeur de ville

Le secteur d'étude, carroyage territorial

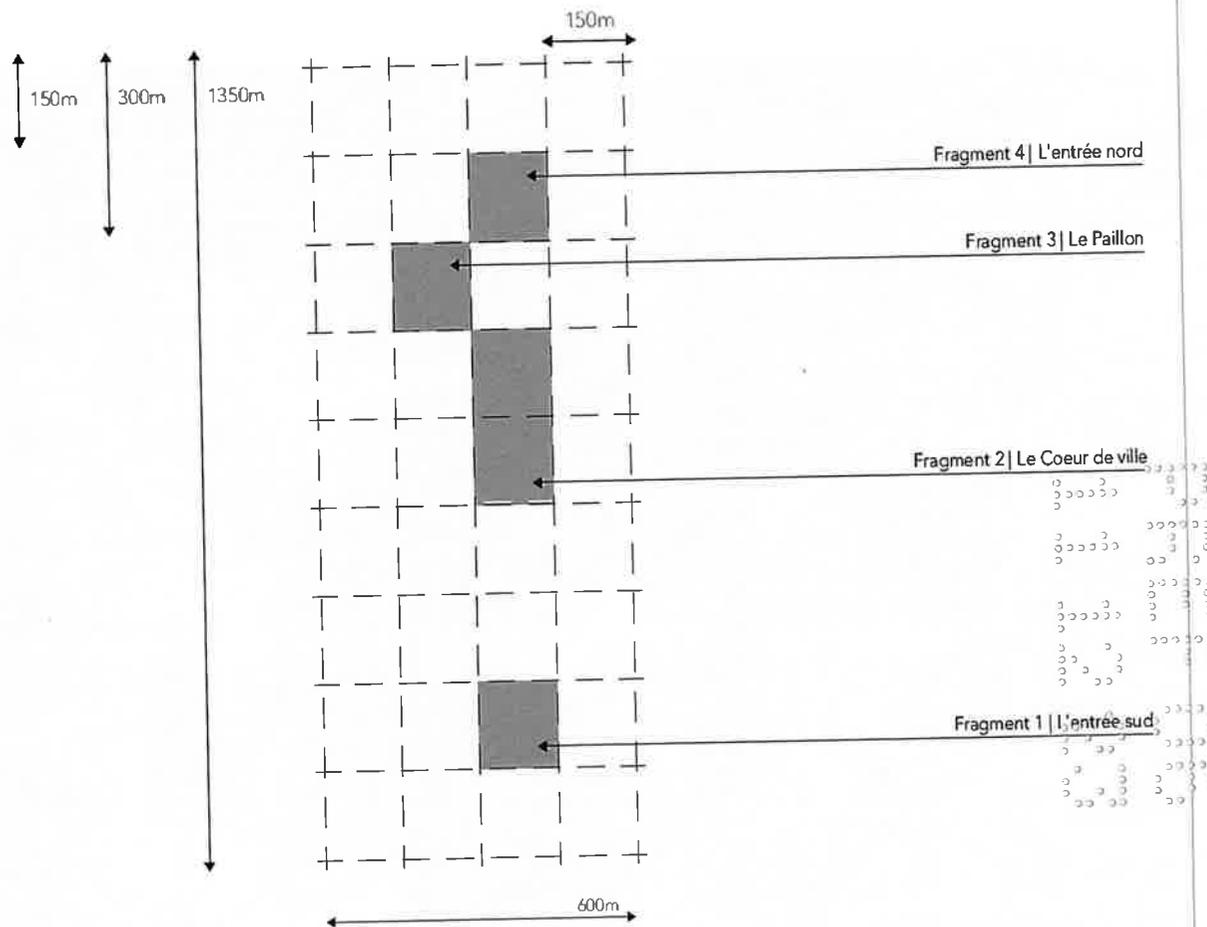
La méthode de projet consiste en la création de "fragments" de territoire qui s'appuient sur la mise en place d'un carroyage territorial du coeur de ville.

Cette approche nous permet de travailler par "morceau" et ainsi détailler les pathologies transversales.

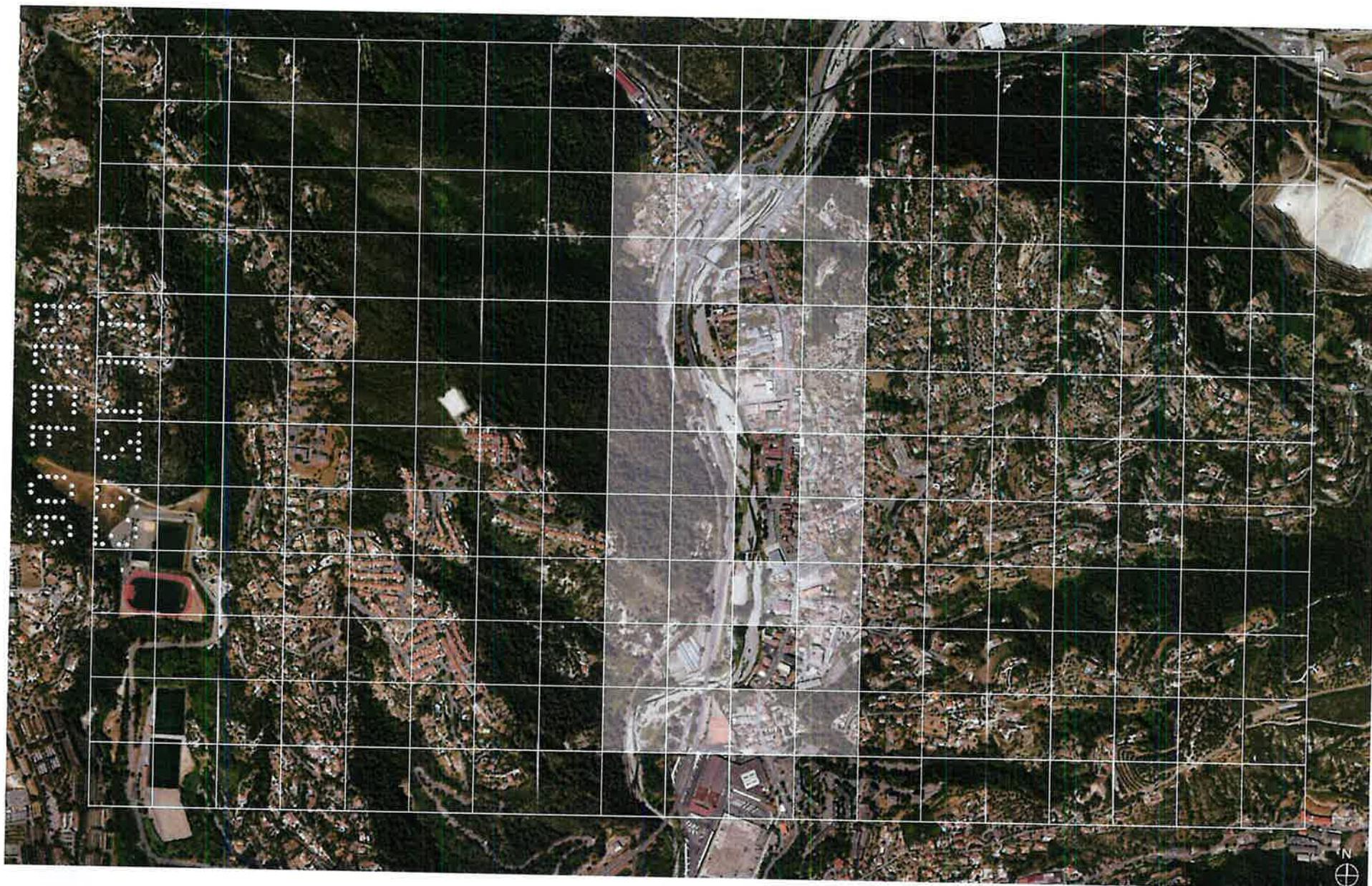
Le système sélectionné sur le coeur de ville s'appuie sur une approche analytique ayant des dimensions de 150m x 150m.

Le choix des fragments s'est porté sur une organisation de quatre morceaux du Coeur de Ville de Drap :

- L'entrée Nord de Drap ;
- Le Paillon avec le Boulevard de Stalingrad ;
- Le Coeur de ville ;
- L'entrée Sud de Drap ;



Le secteur d'étude



FRAGMENT 1 - L'ENTREE SUD

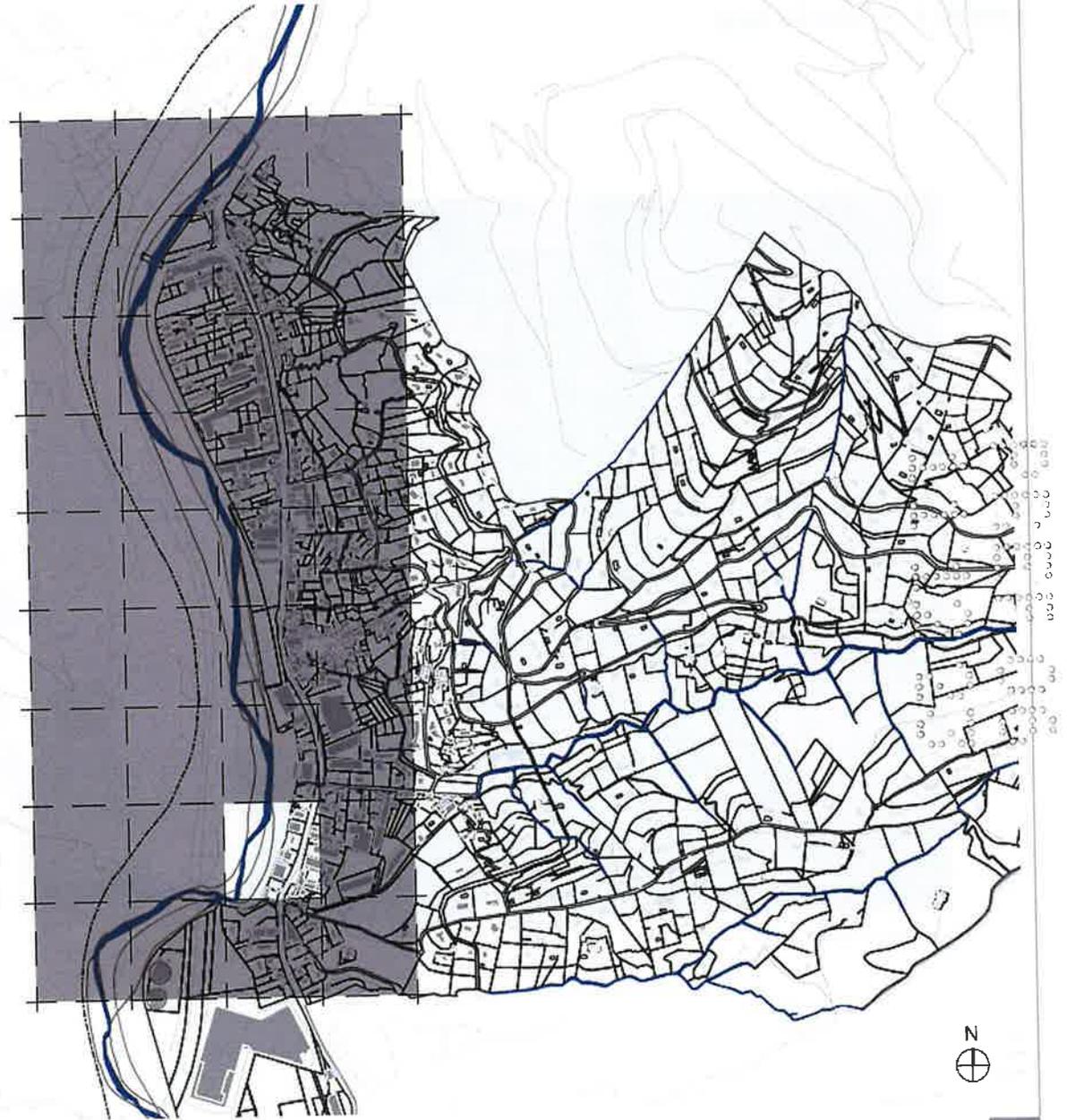
L'entrée Sud de Drap est un point important de la requalification du Coeur de ville.

Aujourd'hui, zone artisanale un peu désordonnée, la place du piéton est quasiment inexistante. Par contre la place de la voiture est omniprésente à la fois pour la circulation et le stationnement.

Etant un lieu d'activité qui commence doucement à connaître une mixité des fonctions urbaines avec de l'habitat, il serait intéressant de réorganiser la voirie et de créer un lien avec le Paillon.

Une double promenade paysagère permettrait d'ouvrir un chemin jusqu'au village.

Un travail est également à faire sur le positionnement de certains parkings sauvages qui se situent le long du Paillon et qui se trouvent en zone à risque inondation.

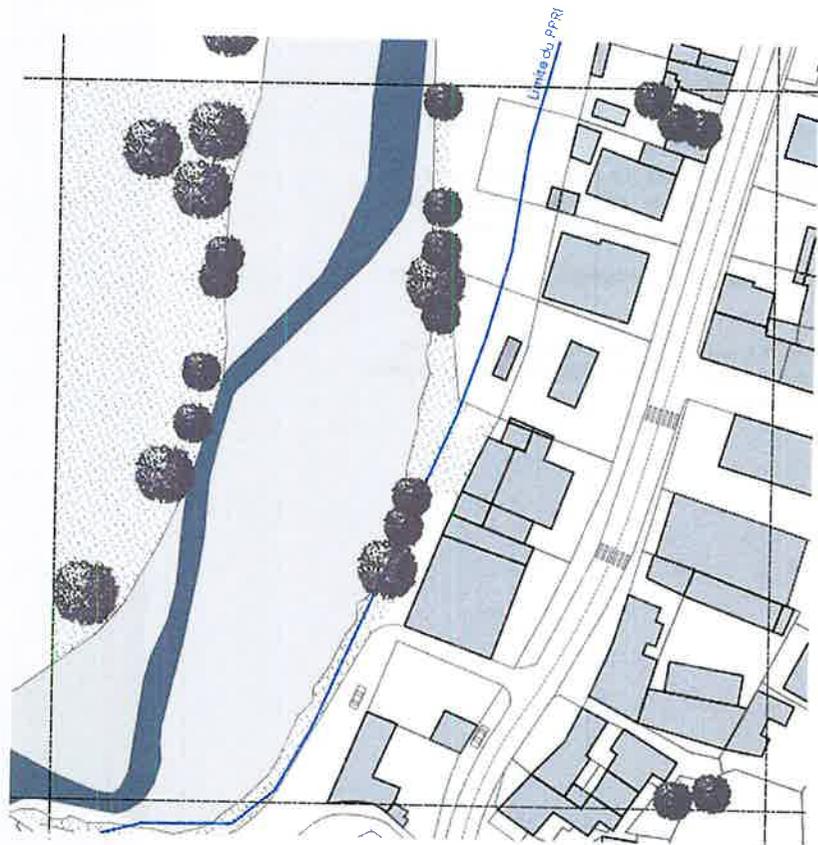


L'OAP Coeur de ville

Fragment 1 - L'entrée Sud



Vue satellite existant



Plan existant



L'OAP Coeur de ville

FRAGMENT 2 - LE COEUR DE VILLE

Le Fragment 2 est le cœur du projet de territoire. Il est à la fois le lieu où se réunit l'ensemble des thématiques du projet mais compose également le lieu de centralité qui complète le village historique de Drap.

Ce fragment forme le 'noyau dur' du projet de Coeur de Ville car il intègre deux équipements importants, la future Mairie et la Salle Jean Ferrat. La station terminus de la ligne 5 de tramway est également programmée dans ce secteur.

Il assure également la connexion avec le village et l'autre rive du Paillon qui accueillera un pôle sportif et culturel.



L'OAP Coeur de ville

Fragment 2 - Le Coeur de Ville



Plan existant



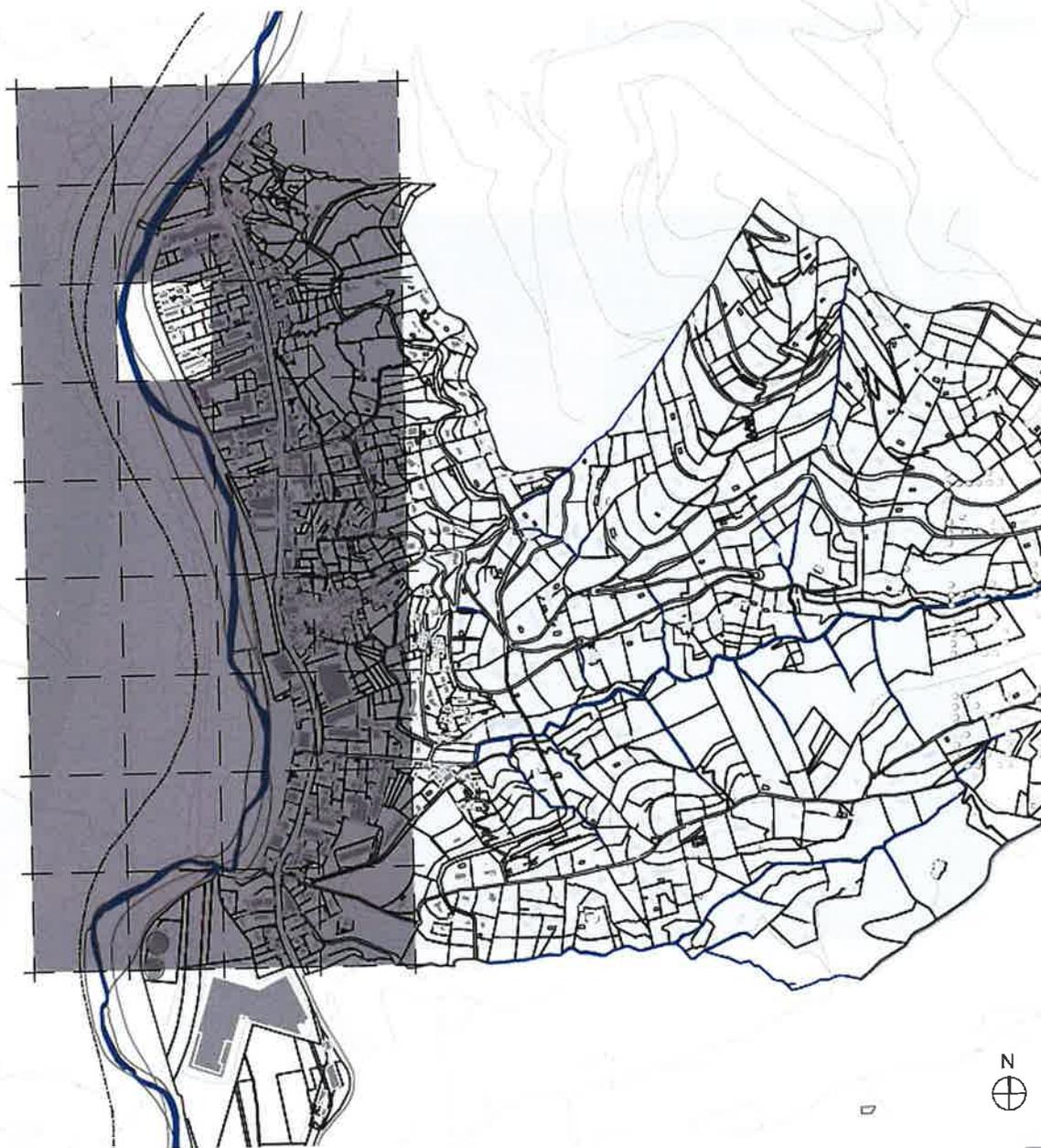
FRAGMENT 3 - BOULEVARD STALINGRAD

Le fragment 3 fait part de l'histoire de Drap avec le Paillon. Anciennement chemin permettant d'aller cultiver les parcelles agricoles aujourd'hui urbanisées, le boulevard de Stalingrad offre de larges vues sur le Paillon et le paysage.

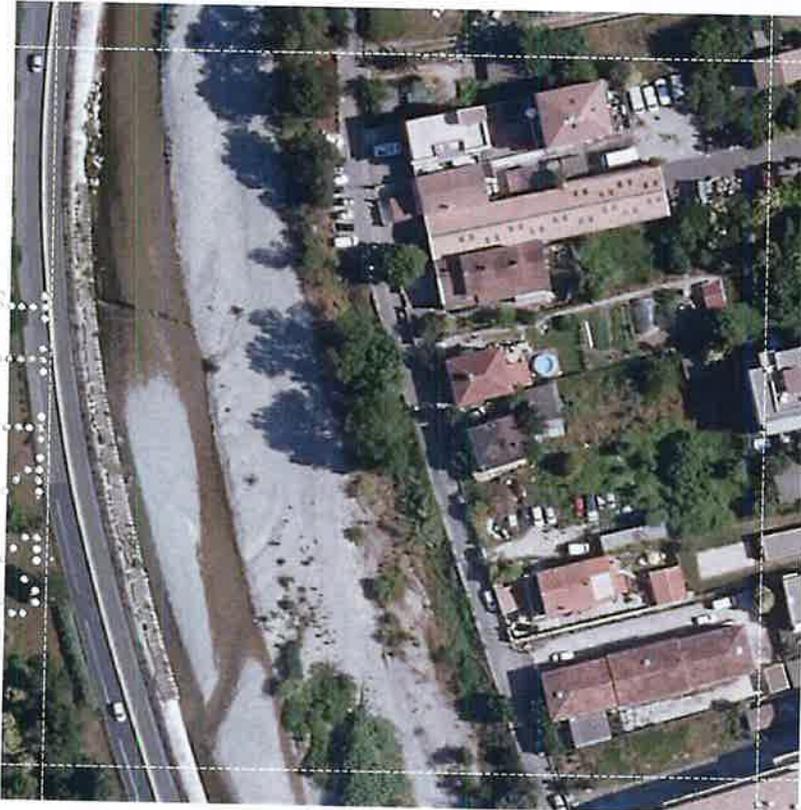
La circulation en double sens et le stationnement sont quelque peu chaotiques et la place du piéton est à requalifier. Un beau mur historique en pierre créé la délimitation avec le Paillon et participe de l'histoire du village et des pratiques de ce territoire.

Un positionnement est à avoir sur le sens de circulation, le stationnement et la place du piéton afin qu'elle soit réellement inscrite dans le dessin de la voirie.

La question du sens de circulation doit faire l'objet d'un réel positionnement communal : la gestion du stationnement et la place laissée au piéton sont déterminantes dans le dessin de la voirie à venir.



Fragment 3 - Le Boulevard Stalingrad



Vue satellite existant



Plan existant



L'OAP Coeur de ville

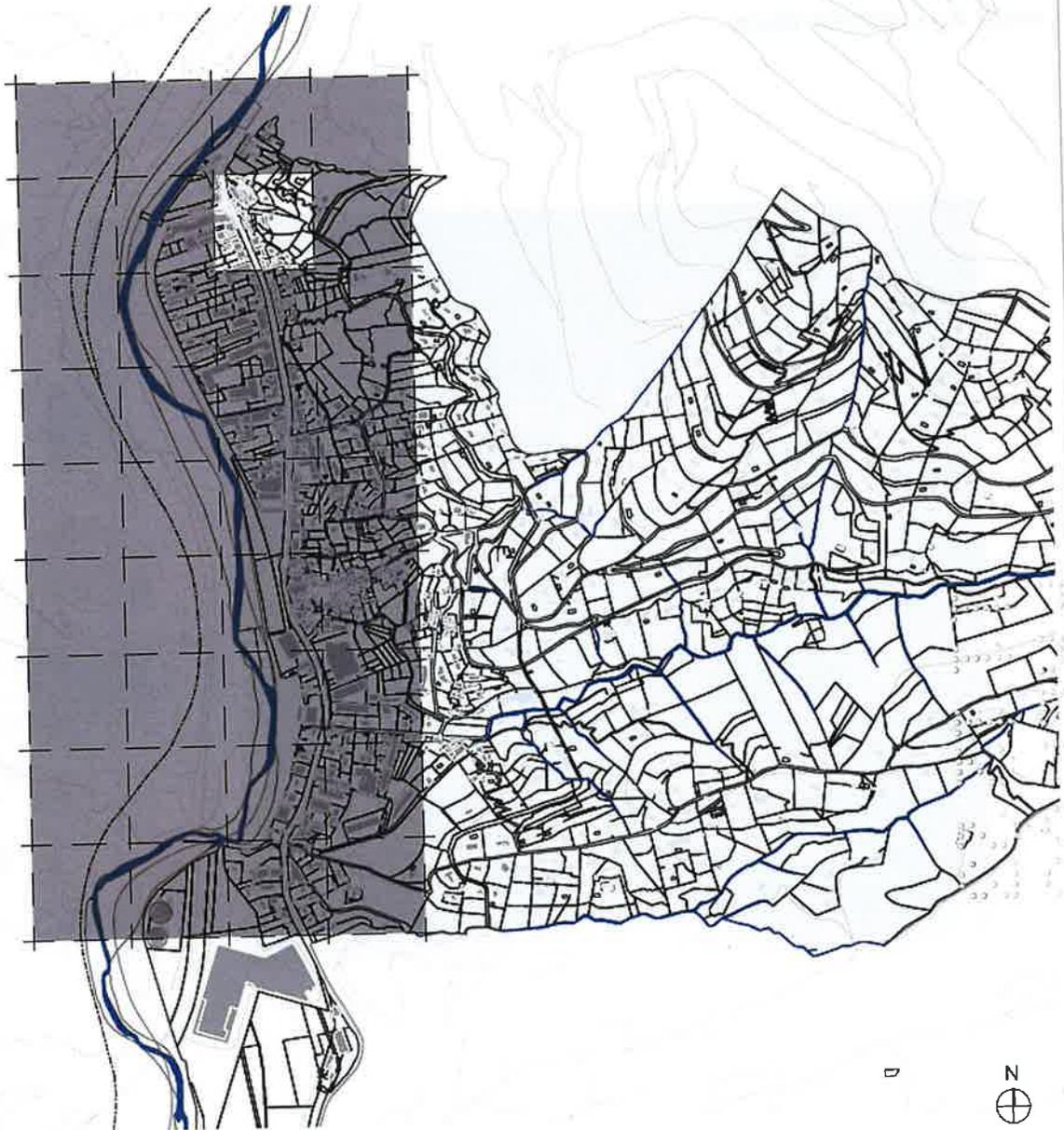
FRAGMENT 4 - L'ENTREE NORD

L'entrée Nord du coeur de ville est également un point stratégique d'organisation du projet.

C'est un tissu de hameau historique du village de Drap. La place de la voiture, comme dans l'entrée sud, est omniprésente et ne permet ni une bonne perception ni une lecture de l'entrée de ville.

Etant également un lieu d'activité, il est important de préserver de l'espace pour le déploiement des entreprises tout en permettant une requalification de l'espace public et des perspectives vers le village.

Un travail est également à faire pour ouvrir des espaces de terrasses pour les commerces situés en rez-de-chaussée qui aujourd'hui, se trouvent un peu limités dans l'emprise du trottoir et du stationnement.

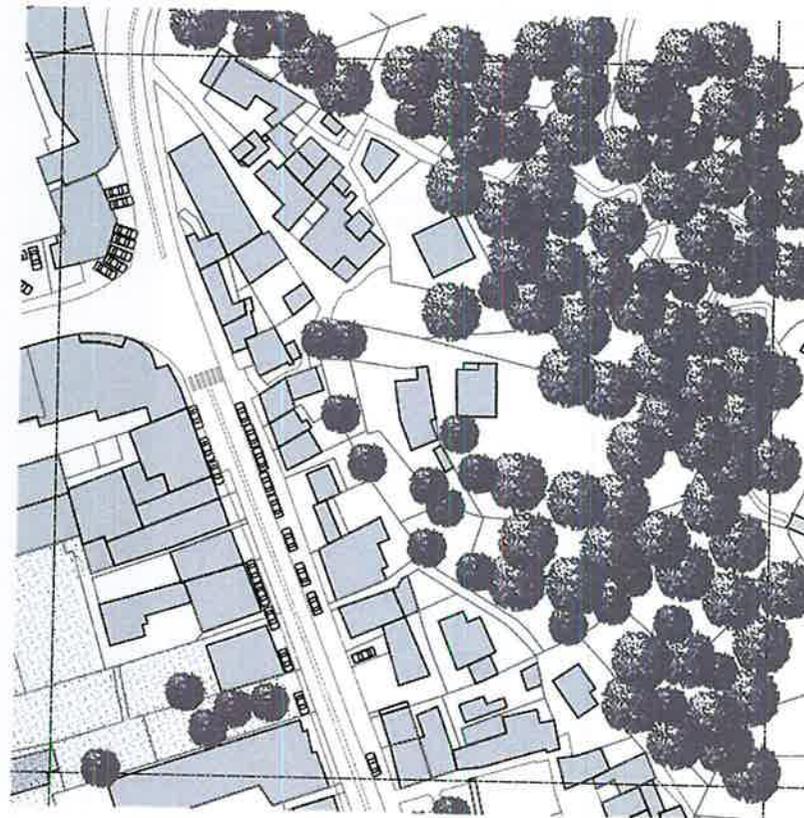


L'OAP Coeur de ville

Fragment 4 - L'entrée Nord



Vue satellite existant



Plan existant



Les Enjeux



1
LES COMMERCES ET
ACTIVITÉS



2
LES ESPACES PUBLICS ET LES
MODES DE DEPLACEMENTS



3
LES ESPACES
NATURELS



4
LE STATIONNEMENT





LES COMMERCES ET ACTIVITÉS

L'OAP Coeur de ville

1) COMMERCE ET ACTIVITÉS : Renforcer l'attractivité

Les grands centres commerciaux et l'arrivée du numérique modifient les pratiques des habitants et de nombreux centres bourgs pâtissent de cela. Et pourtant contribuer à l'économie locale est primordiale pour des raisons économiques, sociales et environnementales.

A Drap, les commerces et les activités sont importants, néanmoins, le caractère authentique et le dynamisme de la commune pourrait être renforcé. Les commerces et activités de la commune sont essentiellement localisés autour de l'axe principal. On peut distinguer 3 entités dans la commune :

- **L'entrée de bourg** est un espace où l'on retrouve de nombreux garages et/ou industries, témoins du recul des activités industrielles du XXème siècle dans les périphéries. Aujourd'hui cette zone concilie ces activités avec de l'habitat.
- **Le centre principal** est une zone où l'on retrouve les principaux services et commerces de proximité qui sont situés sur l'axe principal de la commune. On y retrouve également le centre historique.
- **La fin du bourg** est un espace difficilement déterminable du fait de ses diverses fonctions (garages, services, patrimoine drapoïse etc). C'est un espace en pleine mutation avec de nouveaux immeubles. Certains proposent des espaces de commerces en rez-de-chaussée mais ceux-ci restent vides du fait de leur localisation.



Photo des commerces dans la rue principale, ©Agence Es-Pace

Sur la commune de DRAP on retrouve (mars 2018):

- 22 commerces
- 20 entreprises liées à l'automobile
- 44 artisans
- 15 services médicaux et paramédicaux
- 4 établissements scolaires (de la crèche au lycée)

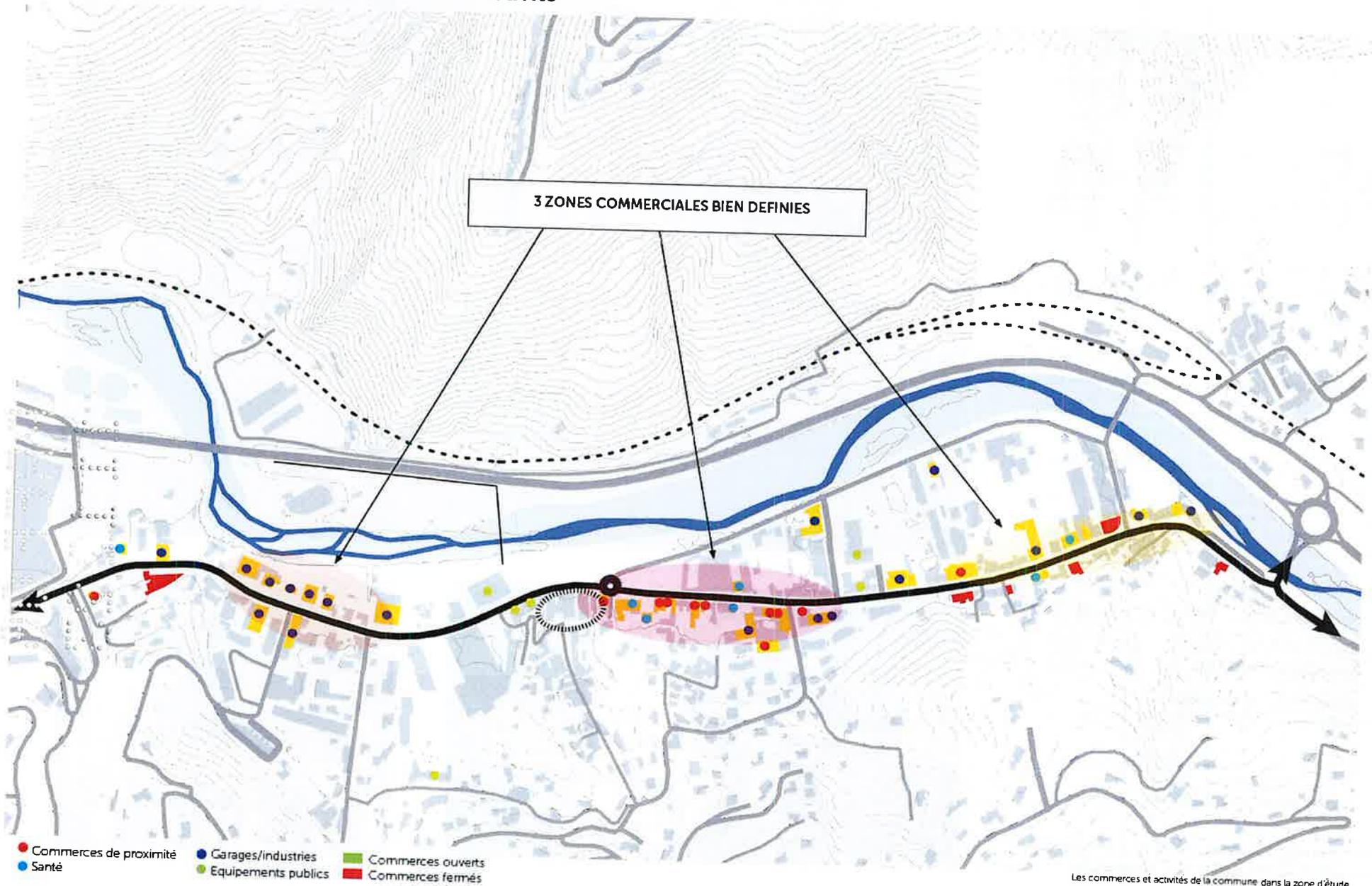
Aussi, sur notre secteur d'étude, nous avons recensé :

- 40 commerces/entreprises ouverts
- 8 locaux vides situés en entrée ou fin de bourg

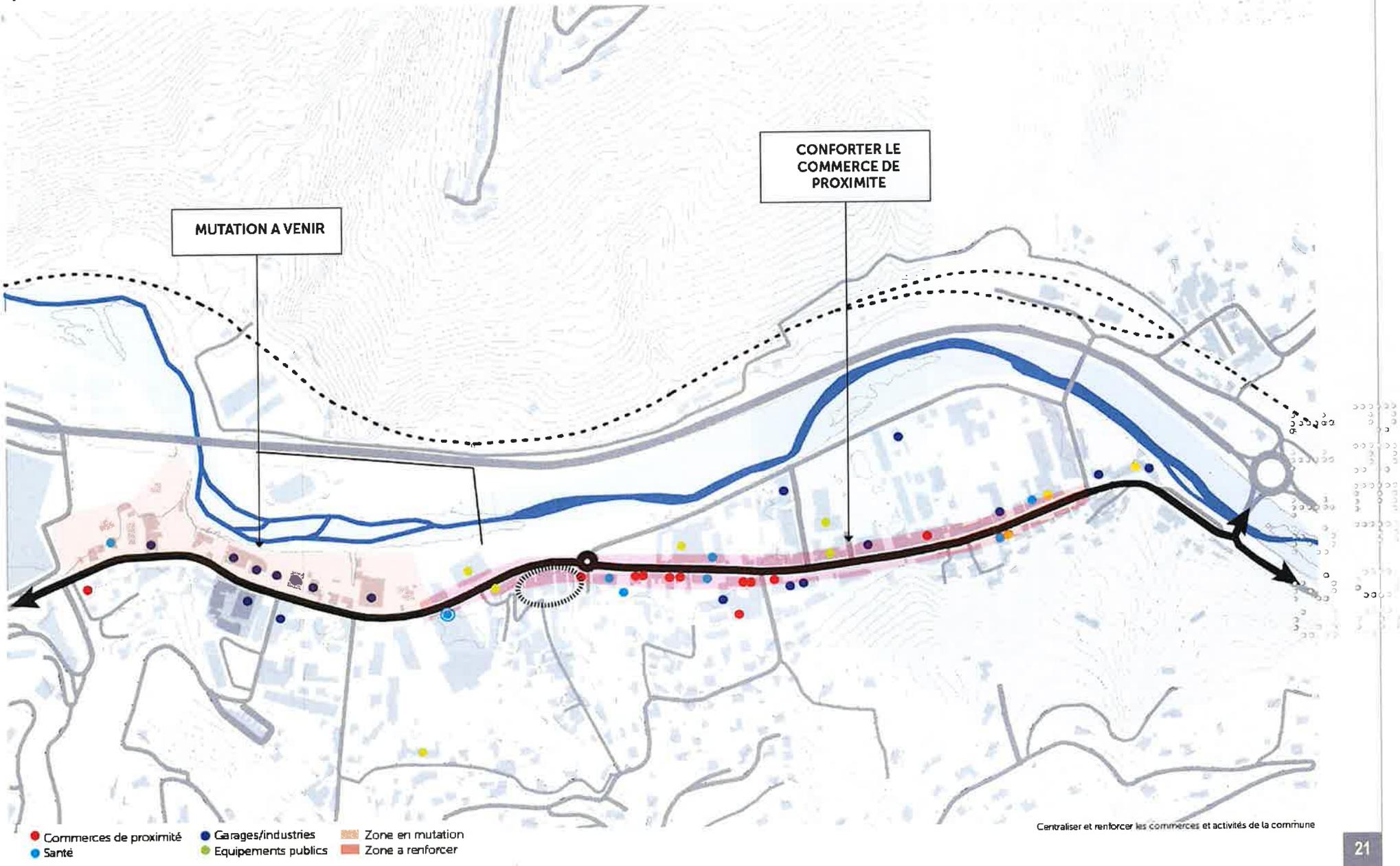
La proximité de la station projetée du terminus de la ligne 5 de tramway sera un vecteur d'attractivité commerciale.



1) COMMERCES ET ACTIVITÉS : Renforcer l'attractivité



1) COMMERCE ET ACTIVITÉS : Renforcer l'attractivité





LES ESPACES PUBLICS ET LES MODES DE DEPLACEMENTS

2) LES ESPACES PUBLICS : Renforcer la centralité

L'espace public doit être accessible à tous, pour les personnes âgées, les enfants, les personnes avec des poussettes, les personnes handicapées etc. Néanmoins sur la commune, les voiries sont diverses et il existe des ruptures entre elles, certaines sont en mauvais état, manque de place etc.

Sur notre zone d'étude, on peut hiérarchiser la voirie, la taille, la relation aux bâtiments etc. Elles permettent de créer des ambiances différentes, nous en avons recensé trois qui nous semble pertinente, à savoir :

- **L'axe principal:** les trottoirs sont très étroits ou inexistant à certains endroits notamment en entrée et fin de bourg. Aussi, vers le centre historique où l'on retrouve de nombreux commerces, il existe deux trottoirs mais ceux-ci sont peu larges avec de nombreux obstacles et sur un des côtés les voitures occupent une place importante ne laissant plus de place aux piétons.
- **L'axe secondaire:** Les trottoirs sont inexistant mais on retrouve le long de l'axe du Paillon des plots en plastique pour délimiter les espaces piétons et ceux pour la voirie. Néanmoins, pour la plupart il n'existe pas de marquage pour délimiter l'espace.
- **Les venelles:** Elles sont situées vers le centre historique et se prolongent vers la fin du bourg. Souvent très étroites et peu identifiables, elles sont les traces du passé et servent à desservir des ménages. Ce sont des espaces sécuritaires qu'il faut renforcer.

La mise en place d'un maillage à l'échelle de la commune et même intercommunal est primordial pour faciliter les déplacements doux des habitants et sécuriser leurs déplacements. Sachant qu'en France, 1 trajet en voiture fait moins de 3km d'après SOeS, ENTDT (2008).



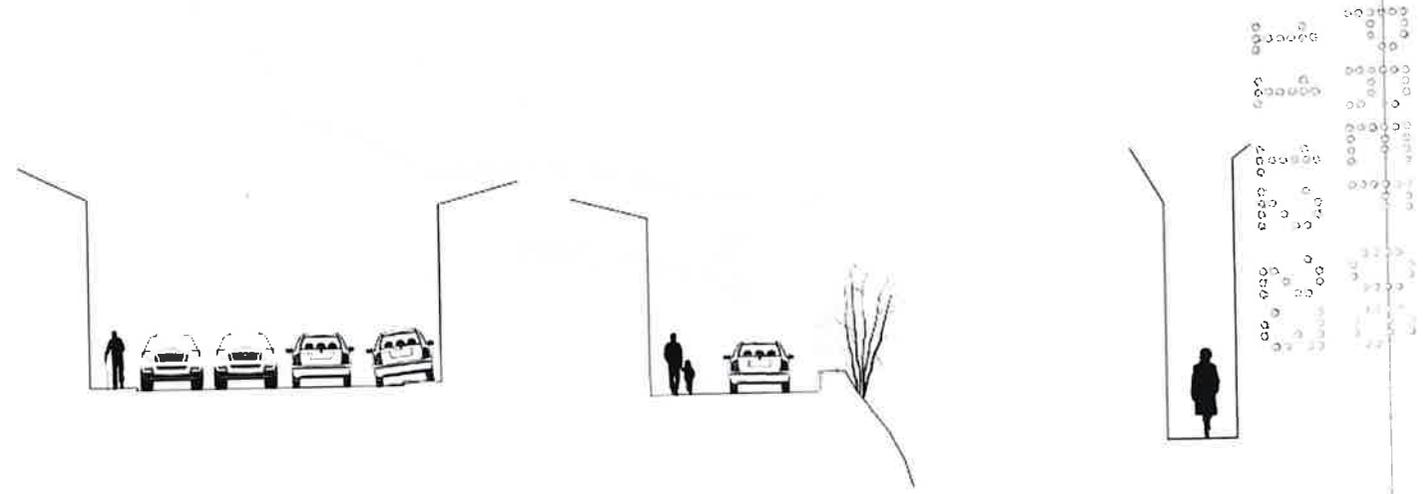
Axe secondaire © Agence ES-PACE



Axe principale © Agence ES-PACE

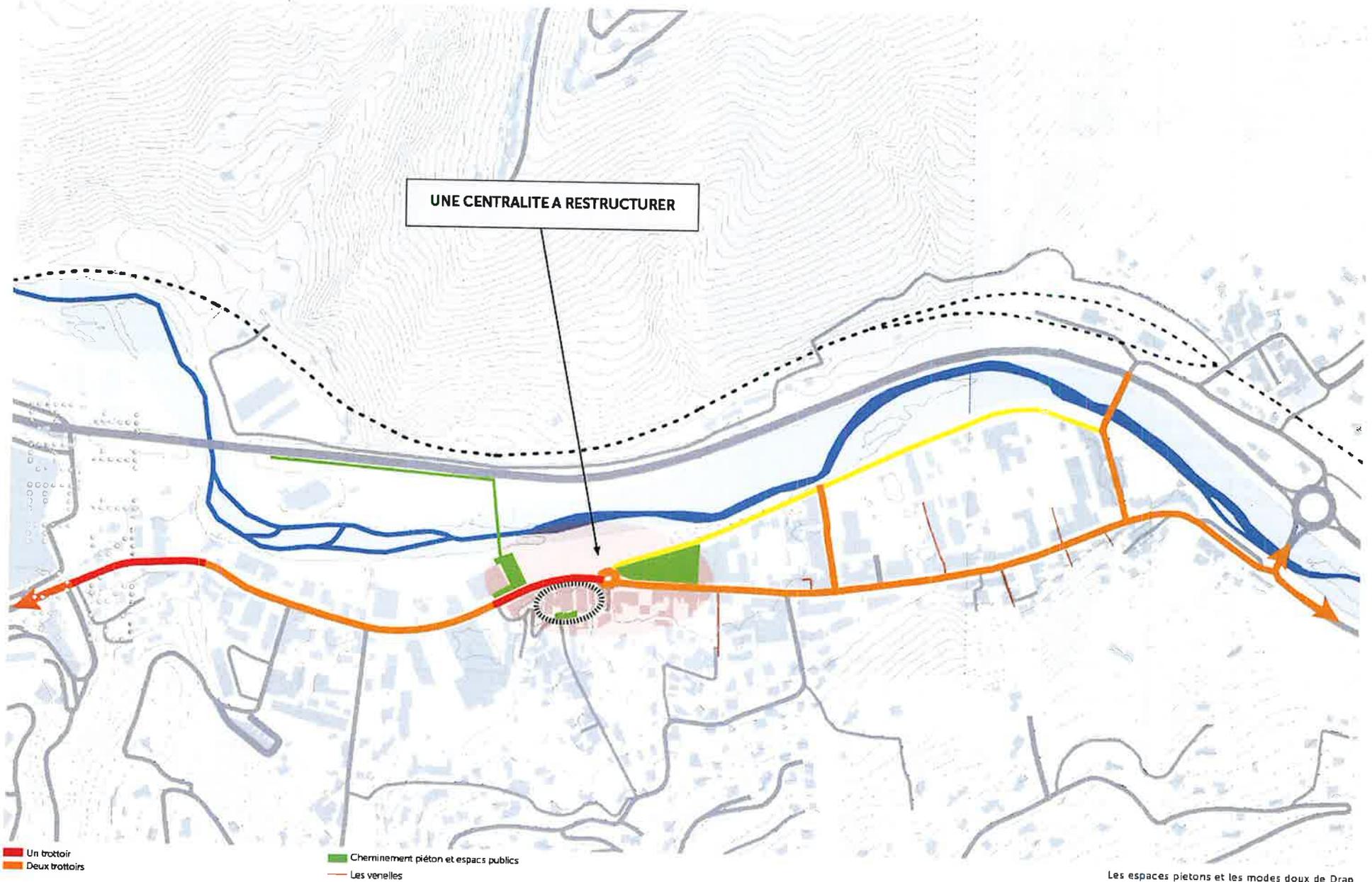


Venelle © Agence ES-PACE



Coupes des différents types de voirie et d'ambiances dans la commune

2) LES ESPACES PUBLICS : Renforcer la centralité



Les espaces piétons et les modes doux de Drap



LES ESPACES NATURELS



3) LES ESPACES NATURELS : Conforter le paysage

La préservation de la faune et flore sur le long terme est un enjeu grandissant, il nous faut la protéger et la reconstituer. Cette nature se trouve dans les grands paysages mais aussi en centre-ville, dans les jardins des habitants, parcs etc. En effet, les jardins constituent des corridors écologiques importants mais ils disparaissent au profit de la densification.

La trame verte et bleue est primordiale pour prendre en compte la nature dite "ordinaire" souvent peu reconnue par les français. Le ministère de l'écologie la définit comme étant "cette biodiversité qui nous entoure au quotidien, dans les jardins, sur des parcelles agricoles, au bord des routes et chemins, dans les parcs urbains... Elle a autant d'importance que la biodiversité dite remarquable (milieux naturels exceptionnels, espèces emblématiques ou rares...), notamment par les services qu'elle rend directement ou indirectement à l'homme." Les haies, les jardins, les cours d'eau, les pelouses hautes, les tas de cailloux, de bois morts sont autant de refuges pour la faune et flore.

A Drap, les espaces de nature dite «ordinaire» sont peu présents sur la zone étudiée et notamment sur les espaces en mutation et les espaces publics. Aussi, sur l'axe principal de la commune, il existe peu d'arbres.

Les points de vue de la commune offrent un cadre agréable du fait des collines et du centre historique qui marquent le paysage, on les aperçoit où que l'on soit. Néanmoins, certaines vues endommagent ce cadre comme avec l'autoroute située sur l'autre rive ainsi que la présence de nouvelles constructions ou des voitures.

Les berges du Pailion sont peu qualitatives et offrent peu d'espaces aux habitants pour s'approprier les berges. Malgré un pont qui permet de raccorder l'autre rive, on retrouve un terrain multi-sports peu valorisé. Le Pailion est aussi un élément important qui doit être mis en valeur tout en prenant en compte le risque. En effet, on peut voir son cours d'eau augmenter très rapidement lors de forte pluie. Les zones à risque se trouvent au sud de la commune, soit en entrée de bourg. Les aménagements futurs devront prendre en compte le risque, afin de réduire la vulnérabilité de la commune tout en rendant les berges aux habitants.

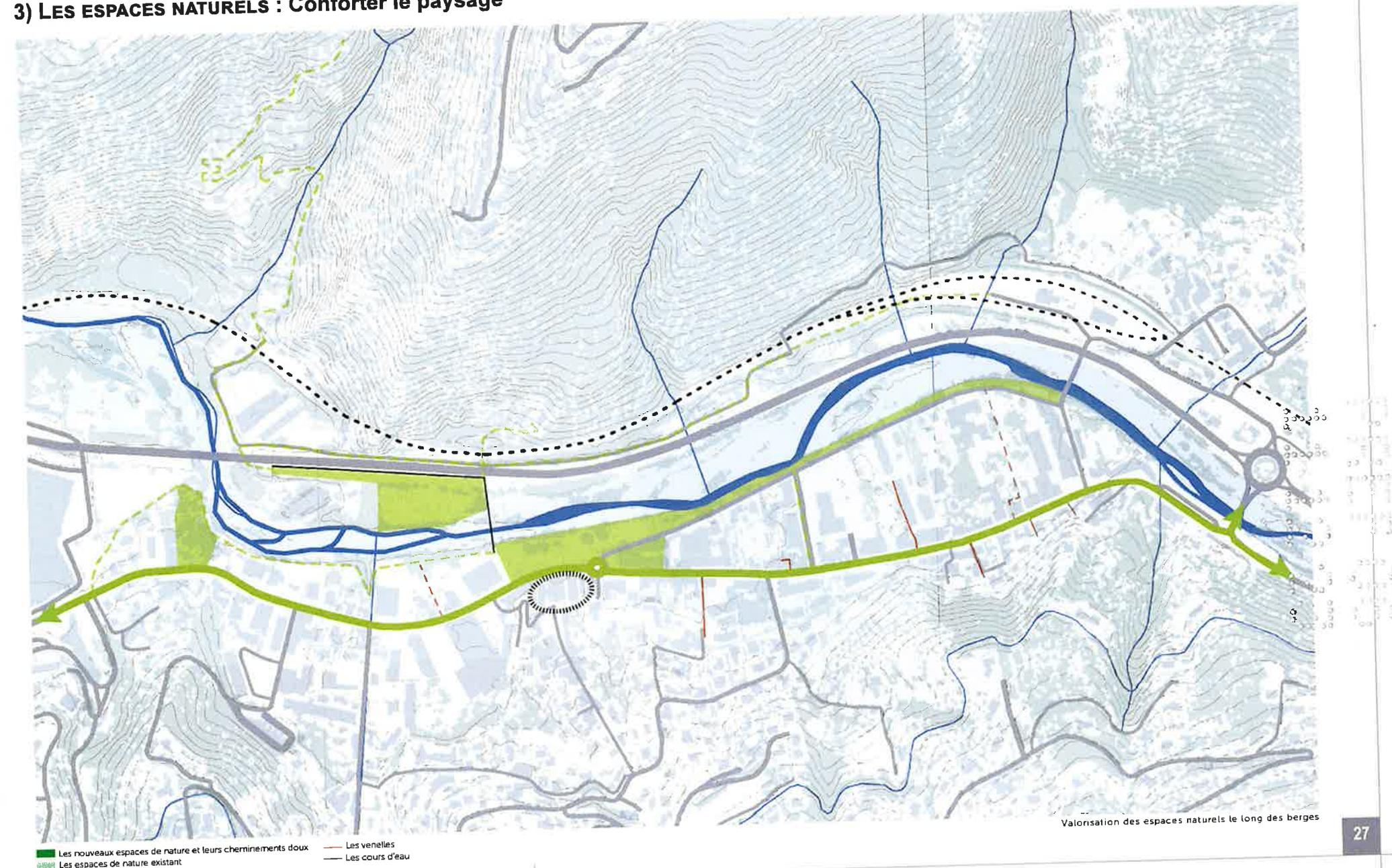
«Les Français aspirent à des cités verdoyantes : 7 Français sur 10 recherchent en priorité la proximité d'un espace vert pour se loger et 9 sur 10 assurent « ne pas pouvoir se passer du contact quotidien avec le végétal. » Unep, 2014



Photo des abords du Pailion, ©Agence Es-Pace



3) LES ESPACES NATURELS : Conforter le paysage





LE STATIONNEMENT

4) Le stationnement : Intégrer la place de la voiture

Tous les parkings de la commune se situent **de plain-pied, on en retrouve sur des espaces publics et privés.** Des avantages appréciables existent pour les parkings en surface, comme l'accessibilité pour les piétons ou la facilité de manœuvre. Néanmoins, celui-ci prend une place importante au sol et souvent les surfaces ne sont pas perméables.

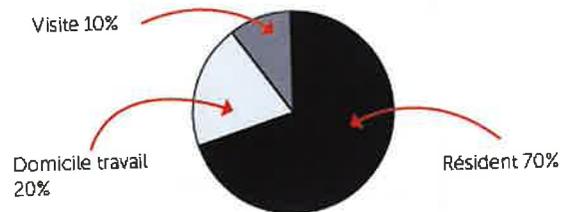
Avec l'augmentation de la population de Drap, les voitures et les parkings se sont multipliés au fil des années. Sachant qu'en France en 2018, **le taux de motorisation est de 84% selon l'INSEE et 36% des ménages ont au moins deux voitures.** Ces chiffres augmentent d'année en année et varient selon les tranches d'âges.

Les espaces de stationnement de la commune doivent être modifier pour :

- Renforcer et valoriser les commerces de la commune
- Construire une commune durable et limiter l'artificialisation des sols
- Offrir un cadre de vie agréable aux habitants et favoriser leurs déplacements
- S'inscrire dans les politiques publiques (loi ALUR de 2014 ou objectif «zéro artificialisation nette» de 2018)

Sachant qu'un véhicule reste immobile durant 97% du temps.

La répartition des durées de stationnement



Emprise des voitures dans un axe secondaire © Agence ES-PACE

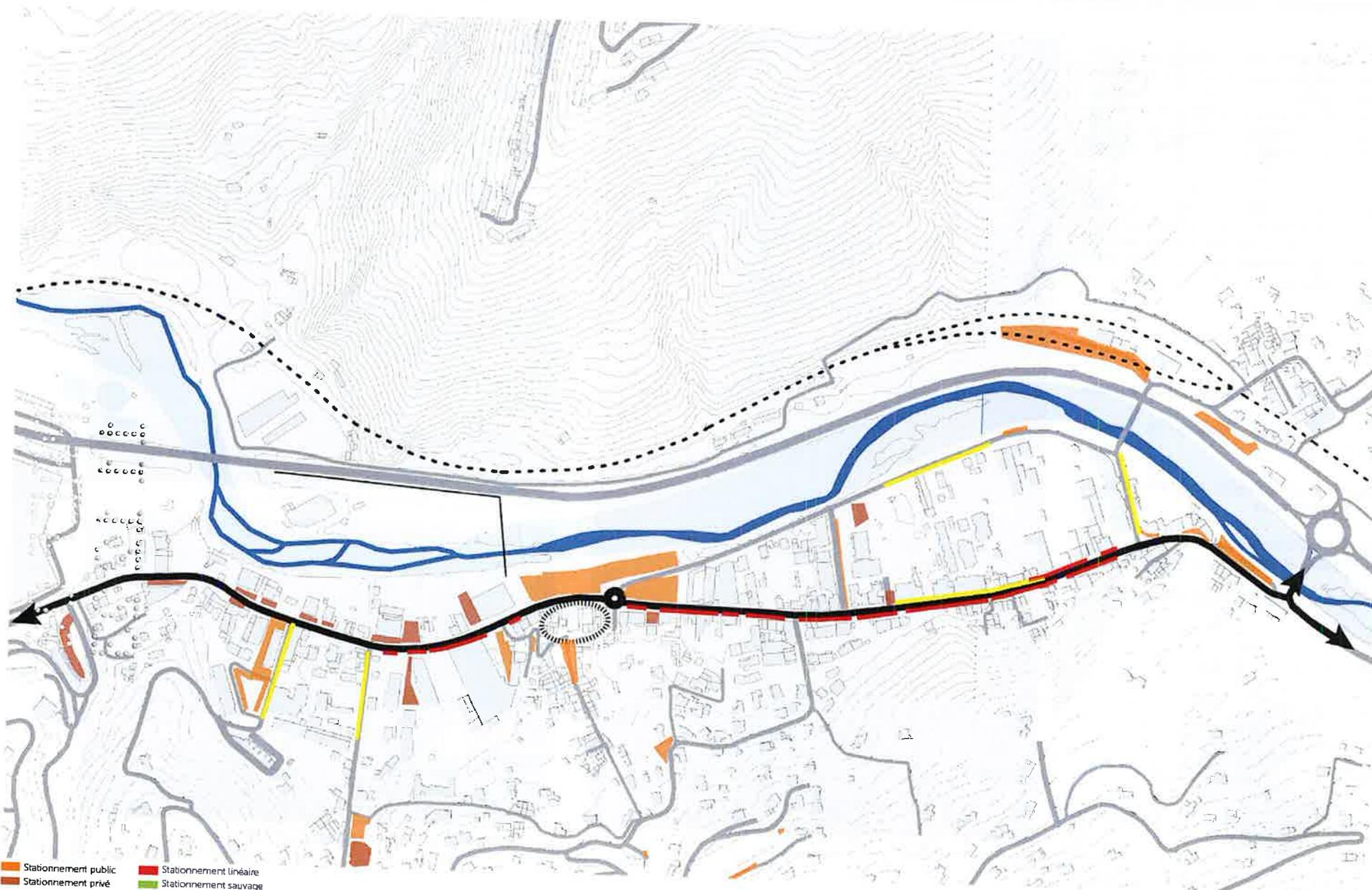


Emprise des voitures sur l'axe principal © Agence ES-PACE



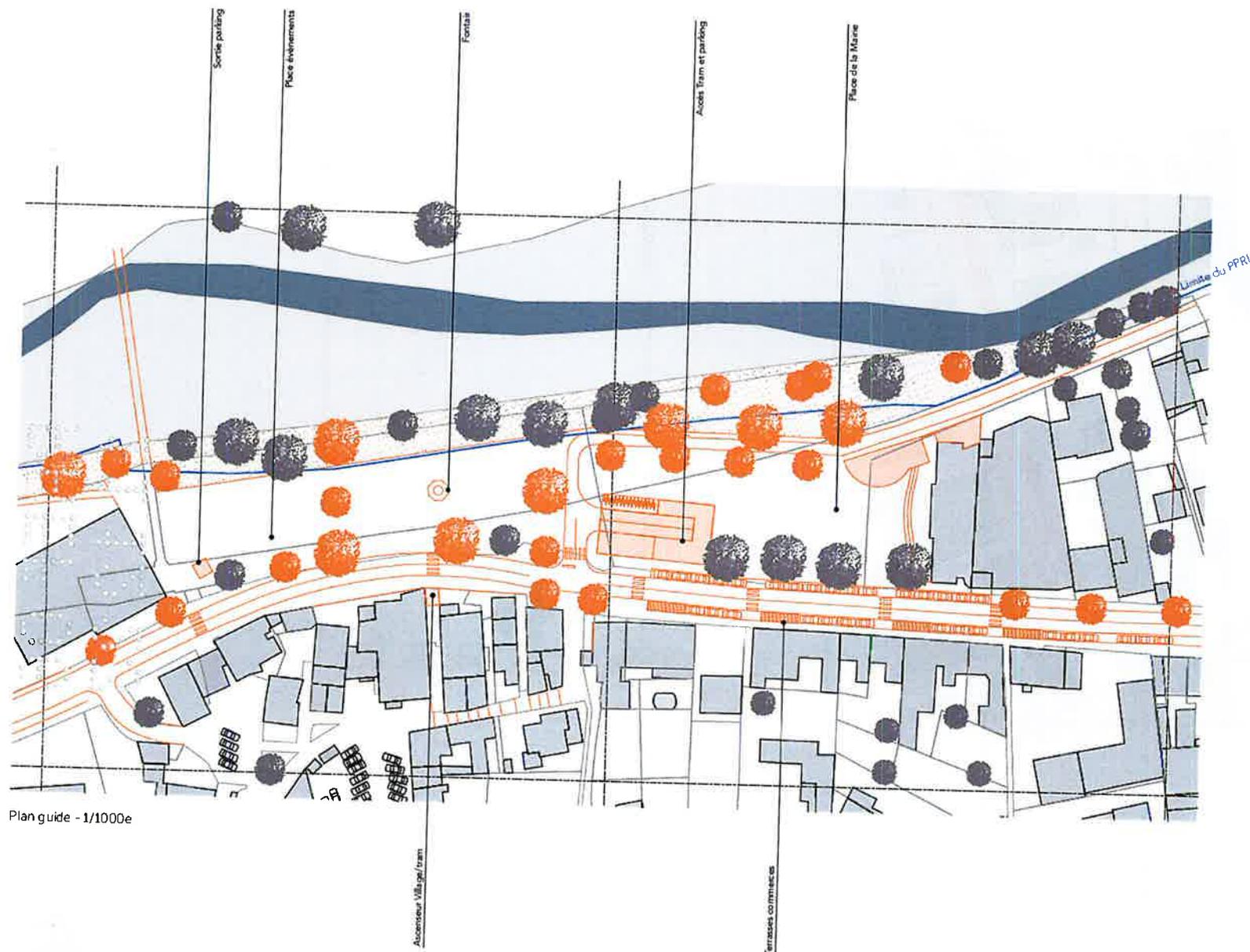
Emprise des voitures sur la place principale © Agence ES-PACE

4) Le stationnement : Intégrer la place de la voiture



Les espaces de stationnement de la commune

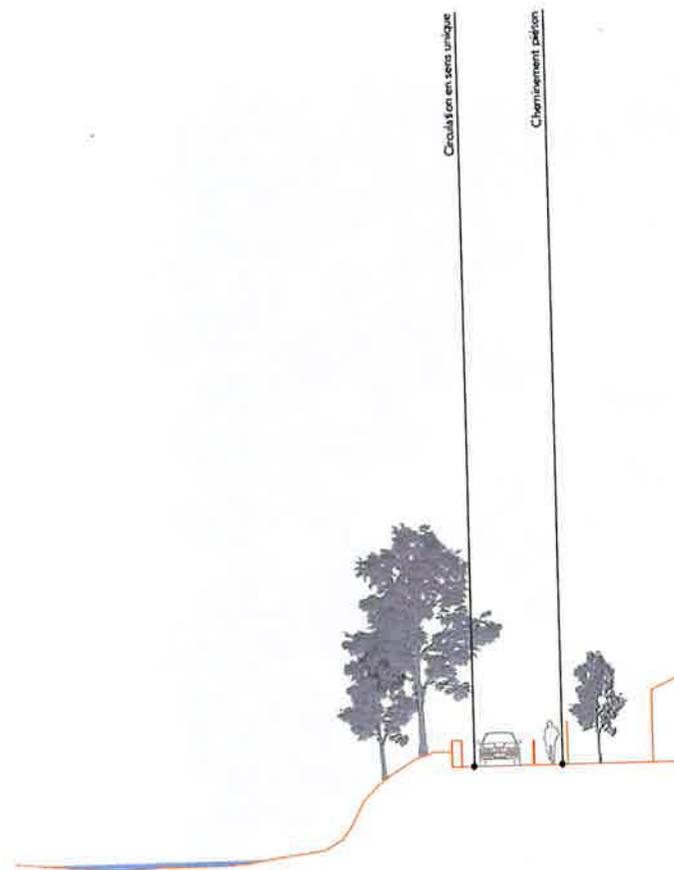
Fragment 2 - Le Coeur de Ville - Les principes d'aménagements



Fragment 3 - Boulevard Stalingrad - Les principes d'aménagements



Plan guide - 1/1000e



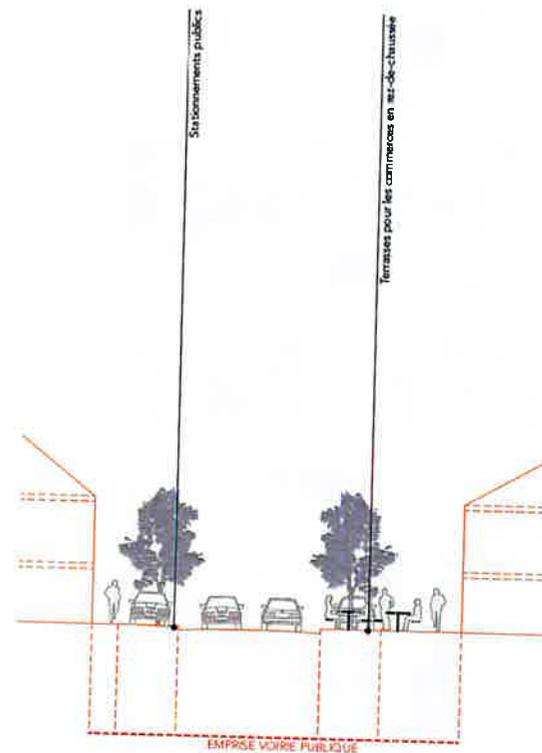
Coupe de principe du projet - 1/200e



Fragment 4 - Entrée Nord - Les principes d'aménagements



Plan guide - 1/1000e



Coupe de principe du projet - 1/200e



Les principes d'aménagements

Existant

-  Equipements structurants
-  Equipements sportifs
-  Commerces et services
-  Centre-historique
-  Le Paillon (Lit mineur)
-  Le Paillon (Lit majeur)
-  Autre bâti
-  Voirie

Principes viaires

-  Réaménager l'espace public en faveur des mobilités douces
-  Augmenter la porosité piétonne entre le boulevard Stalingrad et l'avenue du Général de Gaulle en prenant appui sur les venelles et les rues existantes
-  Créer un cheminement piéton le long du Paillon

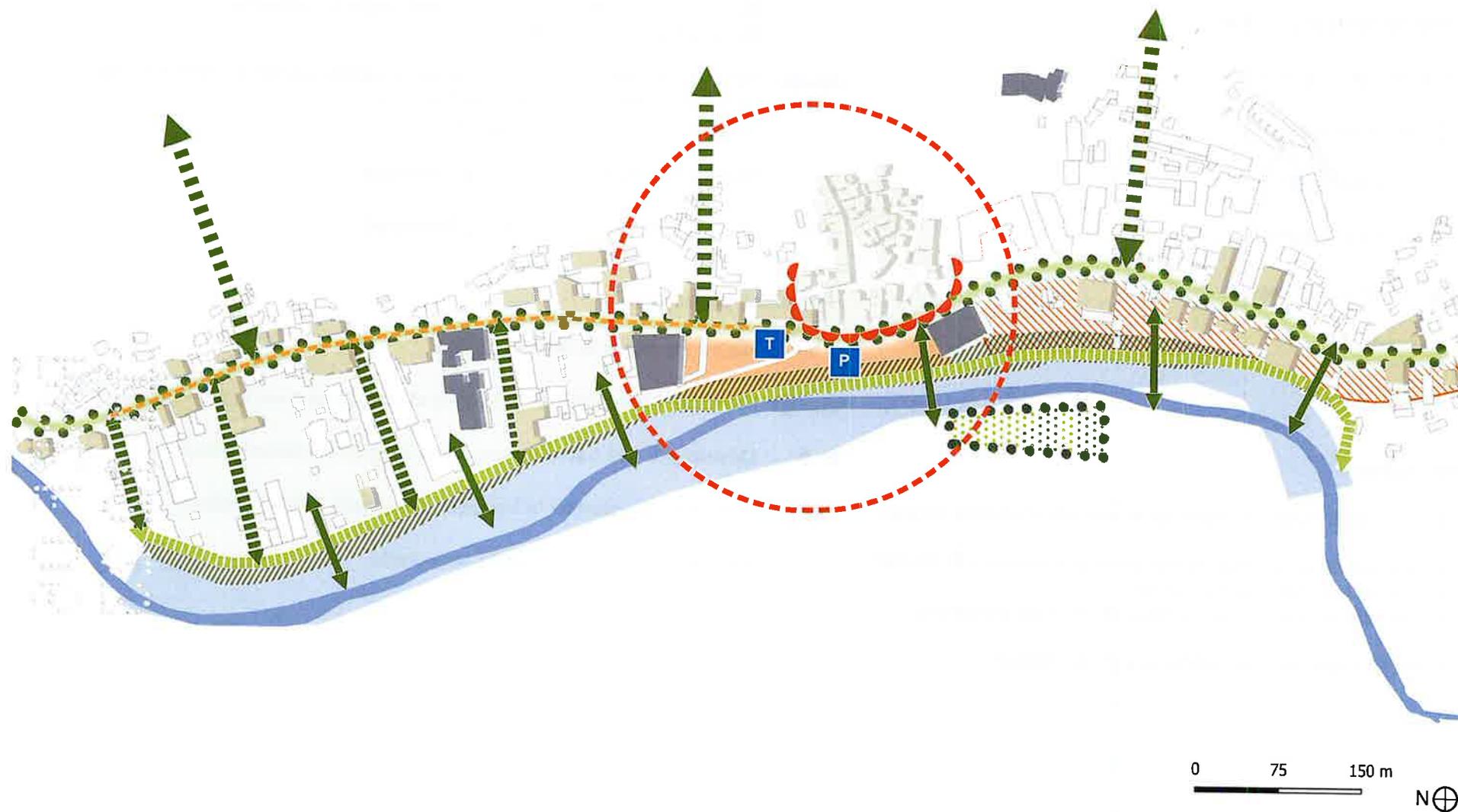
Principes urbains

-  Maintenir et développer le tissu économique et requalifier les façades commerciales
-  Renouer un dialogue avec le Paillon, le centre ville et le grand paysage par le maintien de percées visuelles et la création de transversées piétonne
-  Conforter la mutation du tissu économique
-  Requalifier et valoriser la place Stalingrad

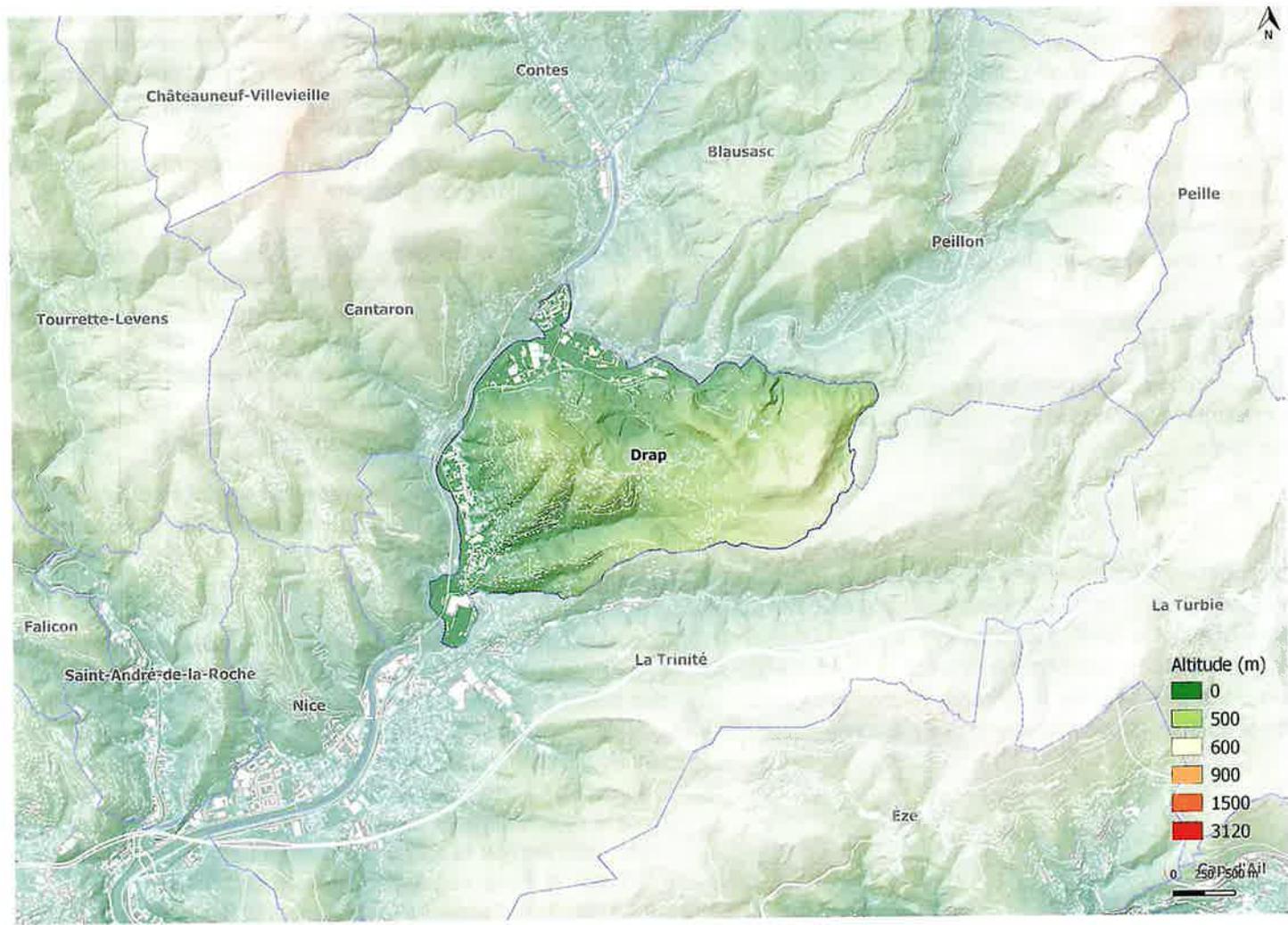
Principes paysagers

-  Mettre en valeur le pied du Village
-  Favoriser les connexions visuelles et physiques avec le pied collinaire
-  Développer une trame paysagère le long du boulevard urbain
-  Accentuer et valoriser la transition paysagère avec le Paillon
-  Maintenir une trame végétale abondante

Les principes d'aménagements



- OAP THÉMATIQUE - TRAME VERTE TRAME BLEUE



L'OAP Trame verte et bleue

Mettre en place une trame verte et bleue pour assurer la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques

Cette orientation d'aménagement et de programmation décline le concept de Trame verte et Bleue (TVB) sur le territoire de la commune de Drap.

Ce dispositif constitue un élément structurant du projet urbain et répond aux enjeux de préservation de la biodiversité, des paysages, des continuités écologiques, d'aménagement équilibré du territoire, de nature en ville.

L'OAP identifie les axes de la trame verte et bleue et de la nature en ville.

Elle se compose de 3 orientations qui visent à :

- conforter les réservoirs de biodiversité identifiés,
- assurer des connexions par une mise en réseau des espaces (corridors écologiques),
- conforter l'armature verte urbaine (nature en ville).

Cela se traduit dans le PLU par des actions qui visent la préservation des continuités, la remise en état de certains milieux, et précisent les modalités d'aménagement et de gestion des espaces considérés.

La trame verte et bleue

La Trame Verte et Bleue est constituée de réservoirs de biodiversité (continuum des milieux forestiers, ouverts, humides...) et de corridors écologiques (couloirs de déplacement empruntés par la faune et la flore) qui les relient.

Le tout représente un maillage d'espaces naturels. La protection de ces espaces favorise le maintien de la diversité des habitats et garantit l'accomplissement du cycle de vie des espèces, ainsi que la mise à disposition des milieux assurant leur libre circulation.

• **Les réservoirs de biodiversité terrestres** correspondent aux espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée, et où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie. Ces espaces sont connus et identifiés au travers des différents zonages réglementaires qui existent sur la commune. Sur le territoire de Drap, les réservoirs de biodiversité terrestres correspondent aux grandes entités naturelles de la commune, qui pour l'essentiel sont identifiées comme Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), tels que les forêts, prairies, vallons, dalles rocheuses.

• **Les réservoirs de biodiversité aquatiques** correspondent au Paillon et aux cours d'eau intermittents.

• **Les corridors écologiques** sont les couloirs de déplacements empruntés par les espèces. Ces axes de déplacement relient les réservoirs de biodiversité et les épaulent. Ils sont constitués par les différents milieux naturels et semi-naturels de la commune :

- ◇ Les milieux aquatiques et leurs espaces de mobilité liés à la dynamique naturelle des cours d'eau ;
- ◇ Les milieux naturels en continuité des grands réservoirs de biodiversité et en limite de zones urbaines ;
- ◇ Les espaces agricoles (oliveraies, friches qui participent à la trame verte en tant que zones relais pour le déplacement des espèces).

Les espaces de nature en ville

Les espaces de nature en ville viennent compléter la trame verte et bleue. Cette nature est constituée, en partie, par des vallons, des cours d'eau, des boisements, des dalles rocheuses, des vergers, des cultures, des prairies, et des jardins.

Ces différents milieux permettent de relier les réservoirs de biodiversité entre eux et ainsi d'assurer un maillage écologique à l'échelle communale.

L'objectif de cette OAP est de proposer un projet de trame verte et bleue en lien avec la nature en ville, réponse à l'enjeu biodiversité. Les grands principes sont :

- ◇ Le maintien ou la restauration de la perméabilité des sols en bordure des cours d'eau, et d'une végétation rivulaire significative ;
- ◇ La création d'espaces favorables à la faune dans le bâti et les espaces libres.

Tous ces éléments s'inscrivent en complément du règlement et sont opposables dans un lien de compatibilité.

Orientations et prescriptions

La carte ci-après permet de localiser les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques de la trame verte et bleue communale ainsi que les espaces de nature en ville. Dans ces zones, des orientations et prescriptions d'aménagement sont proposées afin d'assurer la continuité écologique sur le territoire communal.

Réservoirs de biodiversité

1. Préserver les réservoirs de biodiversité dans le cadre de l'occupation du sol :
 - Interdire toute construction (hormis les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, les extensions des constructions à usage d'habitation existantes (se référer au règlement de la zone N)...) dans les réservoirs de biodiversité ;
 - Imposer la restitution d'une continuité écologique interrompue par une construction : des bandes enherbées entre les constructions seront maintenues afin de garantir le fonctionnement des corridors écologiques.
2. Limiter l'imperméabilisation des sols et les coupures écologiques dans le cadre de l'accès et de la voirie :
 - Limiter au strict minimum l'emprise de la voirie
 - Inciter à la reconstitution de la TVB coupée par des voies d'accès :
 - les voies d'accès y compris celles liées à la sécurité publique, défense incendie par exemple, doivent prévoir les dispositifs nécessaires au maintien de la continuité écologique et à cet effet être bordées de part et d'autre de fossés enherbés.
 - les murs de soutènements et les murs bordant la route ne devront pas être uniformément lisses mais présenter de nombreuses aspérités.
3. Favoriser la perméabilité des clôtures dans le cadre de l'aspect extérieur
 - Imposer des clôtures perméables (à la petite faune)
 - les haies de clôture seront constituées par des essences locales et variées, non répertoriées comme envahissantes, et non doublées d'un grillage.

Corridors écologiques

1. Maintenir les corridors écologiques dans le cadre de l'occupation du sol
 - Soumettre à condition les constructions implantées au sein des continuités écologiques : recul par rapport aux lisières, aux cours d'eau, garantie de la libre circulation de la grande faune, végétalisation des toitures plates, connexion douce arborée...
 - Imposer la restitution d'une continuité écologique interrompue par une construction : des bandes enherbées entre les constructions seront maintenues afin de garantir le fonctionnement des corridors écologiques.
2. Limiter l'imperméabilisation des sols et les coupures écologiques dans le cadre de l'accès et de la voirie :
 - Limiter au strict minimum l'emprise de la voirie
 - Inciter à la reconstitution de la TVB coupée par des voies d'accès :
 - les voies d'accès y compris celles liées à la sécurité publique, défense incendie par exemple, doivent prévoir les dispositifs nécessaires au maintien de la continuité écologique et à cet effet être bordées de part et d'autre de fossés enherbés.
 - les murs de soutènements et les murs bordant la route ne devront pas être uniformément lisses mais présenter de nombreuses aspérités.
3. Préserver la continuité des voies de déplacements pour la faune et la flore dans le cadre de l'implantation des constructions :
 - Laisser les couloirs de déplacements libres en avant des constructions et entre le bâti et en arrière de parcelle : reculs aménagés et plantés en front de rue.
4. Favoriser la perméabilité des clôtures dans le cadre de l'aspect extérieur
 - Imposer des clôtures perméables (à la petite faune)
 - les haies de clôture seront constituées par des essences locales et variées, non répertoriées comme envahissantes, et non doublées d'un grillage.

5. Favoriser la perméabilité du tissu urbain dans le cadre du stationnement :
 - Réaliser des aires de stationnement arborées et agrémentées d'espaces semi naturels participant à la qualité paysagère : favoriser la gestion alternative des eaux pluviales (noues et zones tampons aménagées en faveur de la biodiversité)
 - Réduire les emprises de voies de circulation
 - Utiliser des techniques favorisant l'infiltration des eaux pour les emprises de stationnement
 - Rechercher une conception adaptée à la topographie des lieux et à la bonne utilisation des sols

6. Garantir la perméabilité du tissu urbain, la qualité paysagère et écologique des espaces urbanisés ainsi que la continuité des voies de déplacements pour la faune et la flore :
 - Les reculs imposés entre les constructions devront être enherbés de façon à garantir le fonctionnement du corridor écologique identifié
 - Le doublement des haies de clôture par un grillage est interdit.
 - Canaux d'irrigation, cours d'eau : une bande enherbée et végétalisée d'une largeur d'au minimum 2 m sera créée de part et d'autre des canaux d'irrigation et de tout cours d'eau.
 - Lutter contre la pollution lumineuse : privilégier un éclairage de « faible intensité »
 - tous les éclairages extérieurs publics et privés devront : éclairer du haut vers le bas, être équipés d'un dispositif permettant de diriger les faisceaux lumineux uniquement vers le sol.

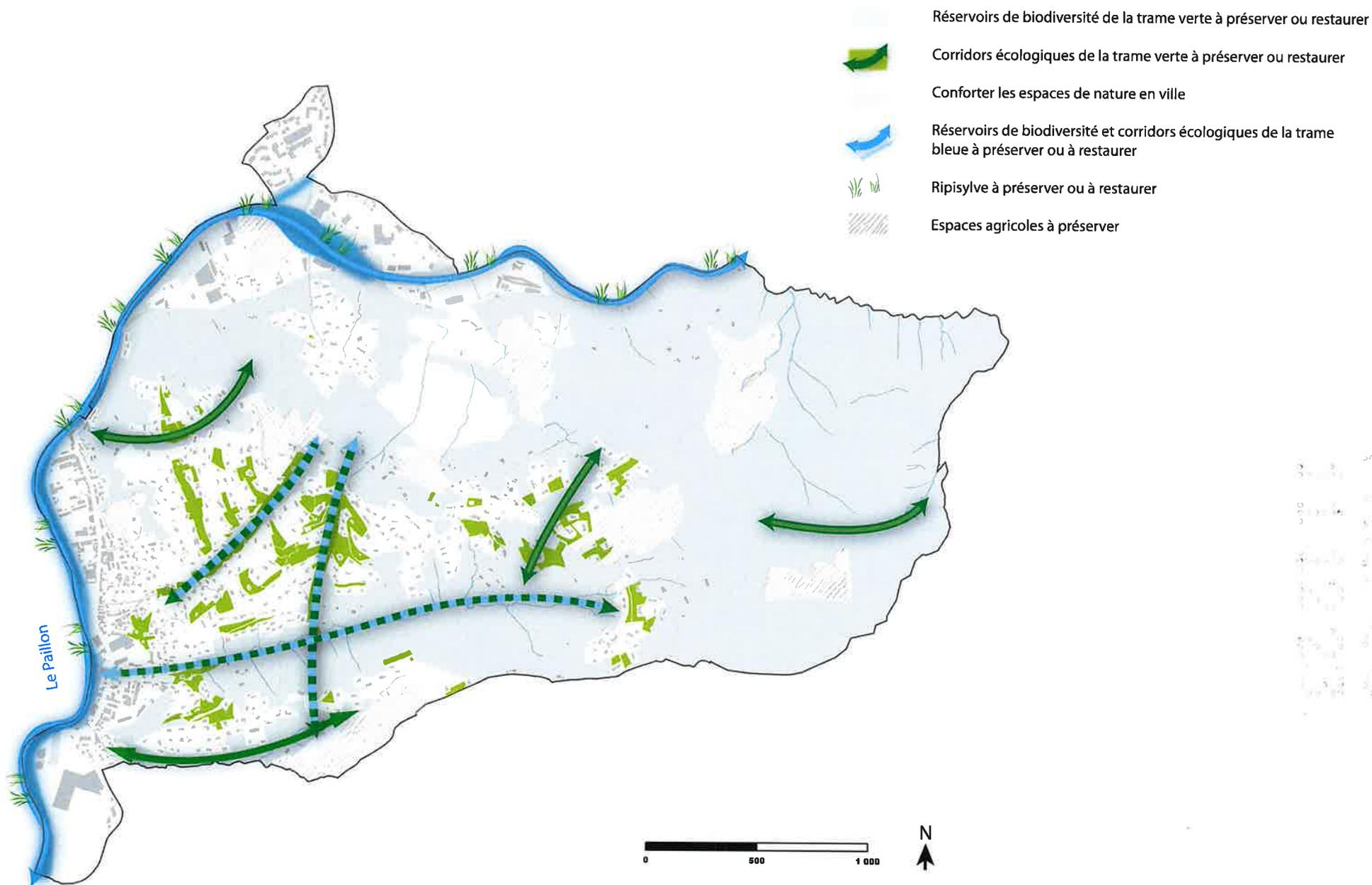
Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques aquatiques

- En dehors des secteurs urbanisés, une bande de 20 mètres sera classée en zone N sur chaque rive des cours d'eau et vallons naturels.
Ce recul permettra au cours d'eau de bénéficier d'un espace de mobilité lié à sa dynamique naturelle (méandrage, crue, inondations...). Les berges des cours d'eau et sa ripisylve, en tant que lieu de biodiversité majeur, sont à préserver ou à restaurer, notamment dans les espaces fortement anthropisés. Les ouvrages de franchissement des cours d'eau par les infrastructures, les travaux pour consolidation de voirie sont autorisés dans cette bande de recul.

Espaces de nature en ville

- Maintenir, restaurer ou créer une trame végétale chaque fois que cela sera possible, notamment dans les lieux à dominante minérale ; on permettra dans la mesure du possible de bien relier les espaces verts publics et privés
- Préserver les haies, les alignements d'arbres, arbres remarquables...
- Favoriser la perméabilité des clôtures

L'OAP Trame verte et bleue



500 1000 1500 2000 2500 3000 3500 4000 4500 5000 5500 6000 6500 7000 7500 8000 8500 9000 9500 10000

